Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

28 JUIN 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18004 **26**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Repartir des valeurs

Claudio Brédy

Le Comité fédéral de l'Union Valdôtaine a récemment formé un groupe de travail interne pour discuter et faire des propositions sur les contenus de la réforme du Statut spécial qui devrait sortir du travail de la « Convention ». La participation aux travaux du groupe est ouverte à tous ceux qui veulent donner leur contribution sur ce thème.

Pour l'Union Valdôtaine, c'est un devoir de se pencher sur ce qui est l'instrument fondamental de notre autonomie spéciale. Un instrument qui a sans doute besoin d'être modernisé pour mieux se rapporter à un cadre institutionnel, politique et social qui a beaucoup changé depuis 1948. La mise à jour du Statut est aussi une occasion pour analyser et repenser aux raisons de notre spécificité dans le conteste italien, européen et international. Je crois que ces raisons demeurent toujours dans notre histoire, dans notre culture, dans nos langues, dans les spécificités de notre territoire montagnard. Tout cela se traduit dans un ensemble de valeurs qui est le pilier de notre autonomie et de notre identité.

Mais quel est l'état de santé de ces valeurs dans une époque de crise qui, au-delà de ses manifestations politiques et sociales, apparaît essentiellement comme une crise de valeurs? Ce n'est pas une question banale, parce qu'une société s'effondre lorsqu'elle ne vit plus sur ses propres valeurs ou qu'elle les vit de façon formelle et superficielle. Le bouleversement d'une culture ne s'impose jamais que lorsque ceux qui lui résistaient ne trouvent plus de sens à leur résistance parce qu'ils ne croient plus à ce qu'ils représentent. Repères objectifs, les valeurs ne sont authentiques que lorsqu'elles sont vécues sincèrement (et pas seulement proclamées) et mobilisent ainsi les sentiments individuels et collectifs. Il n'y a donc pas de défense des valeurs sans adhésion à ce qu'elles signifient, sans fierté de les incarner aujourd'hui, sans fidélité et reconnaissance à ceux qui les incarnaient hier. En revanche, des valeurs devenues des rites commodes, gestes figés, ne méritent pas ce nom et donnent prise à une légitime contestation.

Quelle est la situation du pays d'Aoste à ce propos? Quelle est la force de notre culture et de ses valeurs face aux changements très rapides de la société et de l'économie qui sont porteurs de nouveaux modèles (ou modes) qui risquent de tout renverser?

Notre société, comme partout ailleurs, est de plus en plus traversée de courants contestataires, nés de l'affrontement d'hommes et de groupes, des modifications du cadre social, de groupe multiethnique, du développement des techniques, etc. La force de notre culture et de nos valeurs se mesure avant tout sur la capacité de se confronter dans un tel contexte, d'instaurer un équilibre dynamique entre tradition et progrès, de favoriser une tension créative positive en réaffirmant les valeurs de notre culture sans refuser celles des autres, d'éviter des conflits féroces et purement idéologiques.

Cette capacité devrait appartenir tout d'abord à la politique, dont la tâche est celle d'être un point de repère, de créer les conditions pour l'épanouissement des valeurs et le développement de la culture valdôtaine sans pour cela se soustraire à la confrontation, au dialogue, à une action d'intégration avec ceux qui dans notre culture ne se reconnaissent pas (ou plus).

Dans quelle mesure la politique valdôtaine, et notamment celle de l'UV, joue-t-elle encore ce rôle est une question à se poser dans un moment où la politique est de plus en plus perçue comme étant refer-

SUITE PAGE 2

INDEX

Bilan
de l'Union Valdôtaine
LIRE PAGES 4 ET 5

Les activités
du Conseil régional
LIRE PAGE 6

À Rome

Une délégation valdôtaine a rencontré le Président Prodi

Le Président de la Région Luciano Caveri et les Parlementaires valdôtains ont rencontré, le lundi 25 juin dernier, à Palazzo Chigi, le Président du Conseil des Ministres Romano Prodi. Au centre de la rencontre, le point sur la situation des rapports entre la Région et le Gouvernement italien, à la lumière surtout des derniers événements liés au fédéralisme fiscal et au thème très délicat des normes de réalisation du Statut.

«Il faut une loi sur le fédéralisme fiscal qui tienne compte du travail accompli par les Régions pendant 5 mois en opposition avec le même Gouvernement national», avaient demandé, le jeudi 21 juin dernier, à Rome, les Présidents des Régions qui s'étaient réunis lors d'une séance extraordinaire de la Conférence des Régions pour examiner le texte d'un décret de loi en matière de fédéralisme fiscal que le Conseil des Ministres devrait approuver la semaine prochaine. À ce propos, le Gouvernement avait toujours répondu aux propositions d'amendement poursuivies par les Régions autonomes à partir du 25 janvier dernier, avec des contenus qui n'étaient pas du tout focalisés sur les problématiques mises en évidence, en omettant les sujets proposés par le travail conjoint des régions à Statut Spécial. En raison de cette attitude du Gouvernement italien, les Présidents des Régions, sur proposition des Régions concernées, avaient décidé d'insérer, encore une fois, dans le texte, la partie concernant les Régions à Statut spécial, comme cela avait déjà été proposé depuis longtemps, et de soumettre le nouveau texte au Gouvernement.

«L'impression est que le Gouvernement – avait expliqué le Président de la Région Luciano Caveri – *en provoquant le mécontentement général de la part des Présidents d'une bonne partie des Régions et de chaque parti politique, ne veut pas élever le niveau des Régions à Statut ordinaire, mais qu'il souhaite plutôt abaisser le niveau des Régions autonomes. Il s'agit d'une attitude préoccupante qui voit les Présidents des Régions et des Provinces autonomes unis en demandant un retour à l'article n°19 du décret de loi sur les autonomies spéciales ainsi défini depuis plusieurs mois ».*

Par contre, lors de la rencontre avec Prodi, les représentants valdôtains ont eu la possibilité d'illustrer les

SUITE PAGE 2

Promotion de la sécurité alimentaire dans les zones de montagne

Accord entre la Vallée d'Aoste et la FAO

Un accord important entre la Région du Val d'Aoste et la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) a été siglé, le 22 juin dernier.

A Rome, le président de la Région Luciano Caveri et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Jacques Diouf ont signé un protocole d'alliance pour réaliser des initiatives concrètes et des projets communs visant à promouvoir la sécurité alimentaire, en particulier dans les zones de montagne. Cette collaboration démarrera avec un projet dont le but est l'amélioration de la chaîne de production des produits fromagers des régions de montagne du Maghreb et du Sri Lanka. Le projet veut ainsi renforcer les capacités des associations des producteurs et améliorer la qualité de leurs produits grâce à une activité de formation spécifique.

«Guidés par des idéaux communs – a affirmé le Président Caveri – *nous avons voulu entreprendre avec la FAO un rapport de coopération en se basant sur le progrès du développement durable dans les zones de montagne du monde. En vivant sur ce type de territoire, nous avons accumulé une connaissance considérable sur la manière dont promouvoir le développement, en respectant la fragilité du domaine montagnard, et cette expérience pourrait servir de modèle dans les pays en voie de développement». «Nous jugeons stratégique l'élargissement des alliances avec les institutions locales* – a souligné le Directeur Diouf –*. La FAO opère comme catalyseur en fournissant un soutien technique pour promouvoir une participation plus ample des citoyens afin de combattre la faim au niveau mondial. Je suis donc content de l'existence de ce nouvel accord avec la Région du Val d'Aoste. Les autorités locales peuvent contribuer de façon déterminante au défi de vaincre la pauvreté et de promouvoir de meilleures conditions de vie pour les populations de montagne ».*

L'INFO

1 846 680

euros ont été investis par le Gouvernement dans le Projet « Partout 2007 », concernant l'innovation et le développement des technologies informatiques

Aperçu des décisions du Gouvernement régional : séances du jeudi 21 et du vendredi 22 juin 2007

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Dans le cadre de la coopération avec l'Association internationale des Régions francophones - AIRF, le Gouvernement a approuvé l'organisation en Vallée d'Aoste, du vendredi 29 juin au vendredi 6 juillet 2007, de deux stages de formation pratique destinés à deux dirigeants des conseils régionaux de Marrakech et de Rabat. Cette activité s'inscrit dans le cadre des cellules régionales de coopération francophone organisées par l'AIRF pour la formation à la francophonie multilatérale. L'Exécutif a donné son feu vert à la préparation de la réunion du Comité de suivi du programme Interreg III A Italie-Suisse, qui se tiendra mardi 26 juin prochain au château de Verrès. Une somme de 6000 euros a été engagée à cet effet.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Le Gouvernement a adopté le manuel portant dispositions d'application de la loi régionale n° 29/2006 (Nouvelle réglementation de l'agrotourisme). Ces dispositions concernent notamment les paramètres minimaux que les entreprises doivent réunir aux fins de leur immatriculation au répertoire des exploitants agrotouristiques, les critères pour la vérification de la complémentarité, les standards en matière de construction et les paramètres de dimensionnement des travaux effectués dans des structures destinées à l'exercice des activités agrotouristiques.
Des aides ont été accordées à plusieurs associations, pro-loco et comités au titre des actions promotionnelles ayant un intérêt agricole qui ont été ou seront réalisées en 2007 et un montant global de 66 700 euros a été débloqué à cette fin.

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
L'Exécutif a consacré un montant de 1 846 680 euros à l'application du plan PARTOUT 2007 relatif à l'innovation et au développement des technologies informatiques en Vallée d'Aoste et a confié à la société IN.VA SpA la mise en œuvre des activités y afférentes.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a entériné le résultat de l'évaluation des propositions présentées par les institutions scolaires secondaires du deuxième degré en réponse à l'appel à projets lancé par la Région et relatif aux stages pour élèves qui doivent être organisés au cours de l'année scolaire 2006-2007 grâce au financement débloqué par le Fonds social européen au titre de l'année 2007.
L'Exécutif a accepté l'ébauche du protocole d'accord entre la Surintendance des écoles et l'Université de la Vallée d'Aoste en vue de la poursuite des cours de formation intitulés «Italien deuxième langue». Le Gouvernement a accordé une aide à la Commune d'Introd pour l'organisation de la manifestation «Rêves» qui se déroulera samedi 28 juillet prochain à Introd.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
L'Exécutif a donné son feu vert au plan de répartition des ressources financières consacrées, au cours de la période 2007-2009, à l'agrandissement, à la rénovation, à l'entretien extraordinaire et à la mise aux normes des ouvrages publics destinés à l'assistance aux personnes âgées et infirmes. Une enveloppe de 1 954 470 euros a été débloquée pour ce faire. Il a ensuite approuvé le document «Vers de nouvelles politiques pour les jeunes générations», élaboré par le groupe régional de travail sur les politiques de la jeunesse.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Le Gouvernement a fixé un montant de 22.8881.451 euros pour les ressources destinées à l'octroi, d'une part, d'aides visant à encourager la reprise de l'industrie du bâtiment et, d'autre part, de prêts bonifiés aux coopératives de construction de la Vallée d'Aoste. L'Exécutif a approuvé le marché public relatif aux services d'entretien hivernal des routes et des parcs de stationnement du ressort de la Région au titre de la période comprise entre l'hiver 2007-2008 et l'hiver 2011-2012.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Le Gouvernement a autorisé la Savda SpA d'Aoste à mettre en place à titre expérimental une ligne Aymavilles - Saint-Pierre - Villeneuve comportant quatre allers et retours quotidiens du lundi au jeudi au cours de la période allant du dimanche 1er juillet au lundi 31 décembre 2007 et a engagé une dépense de 8916 euros à cet effet. Enfin, l'attribution à la Savda SpA de la gestion de la gare routière de la rue Carrel d'Aoste a été reconduite pour la période 2008-2010 et un montant de 161 149 euros a été débloqué à cette fin.

SUITES DE LA PAGE 1

Repartir des valeurs

mée sur elle-même, en suivant des logiques étranges à l'homme de la rue. C'est cela qui fait monter la vague de l'anti-politique, provoquant la perte de confiance des citoyens envers les institutions et les partis, augmentant la fracture profonde avec celle que l'opinion publique définie « La casta » et la société civile. Personnellement, je crois que c'est justement des valeurs que l'Union Valdôtaine doit repartir dans son action politique, des valeurs qui sont la raison même de l'existence du Mouvement (autonomie, fédéralisme, personnaliste, défense de la culture et des langues, préservation d'une diversité valdôtaine, laïcité, européanisme, responsabilité, solidarité, etc.). Naturellement notre Mouvement ne peut pas prétendre qu'il est l'unique dépositaire de ces valeurs, mais son rôle historique et politique lui impose d'affronter en première ligne un aspect si capital pour le futur de notre Vallée. Il est évident que la défense de l'autonomie et de ses valeurs nécessite aussi la représentativité (désormais fondamentale en Europe) et des actions concrètes au niveau institutionnel (plus encore dans un moment où au niveau national et européen les perspectives des autonomies spéciales paraissent peu encourageantes) mais la force de nos prérogatives (et donc de notre Statut d'autonomie) doit être alimentée par un système culturel et de valeurs qui puisse nous rendre encore crédibles et authentiquement « différents ». Les Valdôtains ont aujourd'hui besoin de réponses concrètes aux nombreux problèmes qui affligent aussi notre société opulente et c'est principalement la politique qui doit les donner, mais ils ont également besoin de retrouver dans la politique des points de repère culturels et éthiques, de sentir qu'au sein des institutions ne sont pas représentés uniquement leurs intérêts matériels mais aussi leurs valeurs. Les choix et les décisions importantes qui concernent notre Mouvement dans un futur proche devront être pris en ayant pleine conscience de ses besoins, en travaillant pour y donner une réponse et non pas pour mener la petite basse cuisine de l'individualisme et des ambitions non réfrénées d'une minorité exiguë.

Claudio Brédy

Une délégation valdôtaine a rencontré Prodi

différents thèmes d'un document rédigé en six points: les questions institutionnelles (fonctions de la Commission paritaire et déblocage des normes de réalisation; insertion dans le calendrier des passages à la Chambre des Députés de la proposition de loi qui veut affirmer le principe de l'accord pour les modifications statutaires; la garantie de la représentation de la Vallée d'Aoste au Parlement européen, l'opposition de la Vallée d'Aoste à l'annexion des communes limitrophes), les rapports financiers (problèmes concernant le fédéralisme fiscal et l'application du Pacte de stabilité, surtout pour éviter une paralysie de l'Université de la Vallée d'Aoste), le thème des bons d'essence, après les décisions européennes, les infrastructures (le chemin de fer, l'aéroport et des structures routières telles que le tunnel de service du Grand-Saint-Bernard), la francophonie et la coopération transfrontalière, les politiques en faveur de la montagne.
Les représentants valdôtains ont remarqué, à la fin de la rencontre, la disponibilité du Président Prodi : *«Maintenant, il faudra déterminer* – expliquent-ils – *des solutions positives et partagées, sur tous les points du document, dans le respect des rôles réciproques.»*

Tousco srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e ***privato***
zona industriale
11020 **DONNAS** Aosta
☎ **0125 80 65 01 R.A.**
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita
via Baio, 10
10013 **BORGOFRANCO D'IVREA** Torino
☎ **0125 75 12 46**

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Rencontre entre l'assesseur Viérin et le parolier

L'artiste Mogol et ses élèves à la Saison Culturelle

Le jeudi 14 juin dernier, l'artiste Giulio Rapetti, plus connu sous son nom d'artiste Mogol a rencontré l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin, avec les coordinateurs Patrizia Bongiovanni et Roberto Domaine, ainsi que le directeur de la «Scuola di Formazione e di Orientamento Musicale della Fondazione Istituto Musicale» de la Vallée d'Aoste Gianni Nuti ont rencontré, afin d'évaluer une collaboration éventuelle avec le Centre Européen de Toscolano (CET), l'école de musique fondée et dirigée par cet artiste.

Lors de la rencontre a été évaluée la possibilité de suivre des parcours de formation musicale et des échanges d'expériences didactiques de la part des enseignants qui travaillent dans le secteur de l'animation musicale et de la formation dédiée aux jeunes qui jouent de la musique de variété (rock et pop).

De plus, une collaboration et un partenariat entre le CET et la Saison Culturelle avec la présence, lors de cette manifestation, des artistes les plus qualifiés qui se sont formés au Centre et d'une intervention du maître Mogol ont été proposés.

«Une rencontre publique avec le génie absolu des mots qui est considéré comme le plus célèbre parolier italien – a souligné l'assesseur Viérin – *représenterait sûrement une valeur ajoutée à la prochaine Saison Culturelle, ainsi qu'un rendez-vous plein de grandes émotions».*

«L'idée principale du projet tout entier – souligne encore Viérin – *tire son inspiration de la considération que la valorisation du patrimoine de la chanson populaire de tradition régionale passe par le mûrissement d'un esprit critique qui implique souvent un niveau de connaissances et de capacités de discerner qui est atteint uniquement à travers une action sérieuse, mesurée mais aussi rigoureuse.*

Cette rencontre représente donc un premier pas important dans la direction de créer de nouvelles opportunités étant capables de favoriser les potentialités d'expression artistique, de socialisation et de croissance culturelle dans notre Région».

Expositions photos au Château d'Ussel jusqu'au 7 octobre

Les bourgs de la VdA par Enrico Peyrot

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, et la Conseillère régionale Teresa Charles, qui était assesseur à l'époque de l'approbation de la loi Régionale n° 30/2005, pour la sauvegarde des bourgs, ont assisté récemment au vernissage, au Château d'Ussel de Châtillon, de l'exposition intitulée «*Bourgs de la Vallée d'Aoste. 60 cartons photographiques par Enrico Peyrot*», née de la collaboration entre le Service catalogue et les Biens architecturaux, le BREL et le Service des Activités des expositions.

L'exposition présente au public une soixantaine de cartes photographiques centrées sur le thème des bourgs en Vallée d'Aoste.

Pour chaque bourg sont exposées les reproductions photographiques historiques générales et particulières, ainsi que les images contemporaines réalisées selon la même perspective afin d'en exalter l'évolution.

Les images historiques provenant du fonds photographique du BREL et de certaines archives privées, portent la signature de personnages comme Brocherel, Bionaz, Bérard, Champion, Williem et Mendaia. La mission photographique, réalisée par les soins de Cristina De La Pierre, Chef du Service catalogue et des Biens architecturaux, est interprétée par le photographe Enrico Peyrot qui a su restituer une représentation de la transformation du bourg grâce à une analyse diachronique des mutations territoriales.

Le projet, consacré aux bourgs du territoire valdôtain, est articulé en deux temps. L'exposition qui s'ouvre cette année présente 12 des 21 bourgs référencés par les recherches historiques, en particulier ceux qui sont situés dans la partie orientale de la Région : Antey-Saint-André, Bard, Châtillon, Donnas, Chambave, Montjovet, Nus, Perloz, Pont-Saint-Martin, Saint-Vincent, Verrès et Villefranche.

En 2008, le projet d'exposition sera complété par l'exposition des études photographiques sur les neuf bourgs qui restent.

«*En reconnaissant la richesse des valeurs et les significations historiques et culturels que les bourgs conservent* – soulignent à la fois l'assesseur Laurent Viérin et la Conseillère Teresa Charles – *la Région a approuvé en 2005 la loi régionale n° 30 pour soutenir, d'un point de vue financier, leur sauvegarde, leur conservation et leur valorisation*».

L'exposition restera ouverte au public jusqu'au 7 octobre prochain, et est accompagnée d'un catalogue bilingue français-italien, édité par Gabriele Mazzotta, contenant les reproductions des œuvres ainsi que la synthèse des études accomplies et d'une brève description de chacun des bourgs.

Prix du billet d'entrée: 3 euros, tarif réduit: 2 euros.

Horaires d'ouverture, tous les jours, de 9h à 19h.

Pour recevoir des informations supplémentaires contacter le Château d'Ussel au numéro de téléphone qui suit: 0166/563747.

tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

GAROFOLI

Fornitura e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini

Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione senza opere murarie beneficiando del contributo regionale per il contenimento energetico

STATO PATRIMONIALE AL 31 DICEMBRE 2006

ATTIVITÀ		
Immobilizzazioni immateriali nette		
Costi per attività editoriali di informazione e di comunicazione	EURO	0,00
Costi di impianto e di ampliamento		0,00
Testata «Le Peuple Valdôtain»		0,01
Costi pluriennali		242.152,68
Fondo amm.to costi pluriennali		- 53.811,70
TOTALE		**188.340,99**
Immobilizzazioni materiali nette		
Terreni e fabbricati		0,00
Impianti e attrezzature tecniche		0,00
Macchine per ufficio		27.064,52
Mobili e arredi		57.461,05
Automezzi		6.713,94
Altri beni		0,00
Fondo amm.to macchine elettroniche		- 13.348,12
Fondo amm.to mobili e arredi		- 22.391,47
Fondo amm.to automezzi		- 6.042,51
Immobilizzazioni finanziarie		
Partecipazioni in imprese		0,00
Crediti finanziari		0,00
Altri titoli		0,00
TOTALE IMMOBILIZZAZIONI		**49.457,41**
Rimanenze		
Rimanenze finali		180,00
Rimanenze finali pubblic.		0,00
TOTALE RIMANENZE		**180,00**
Crediti		
Crediti per servizi resi a beni ceduti		0,00
Crediti verso locatari		0,00
Crediti per contributi elettorali		0,00
Crediti per contributi 4 per mille		0,00
Crediti verso imprese partecipate		0,00
Crediti verso erario		1.013,00
Crediti diversi		48.395,11
TOTALE CREDITI		**49.408,11**
Attività finanziarie diverse dalle immobilizzazioni		
Partecipazioni (al netto dei relativi fondi rischi)		0,00
Altri titoli (titoli di Stato, Obbligazioni, ecc.)		27.000,00
TOTALE TITOLI		**27.000,00**
Disponibilità liquida		
Cassa		2.027,88
Banca di Credito Cooperativo Valdostana c/c 05/01/00211		60.547,36
UnicreditBanca c/c 000000573432		5.599,42
Banca di Credito Cooperativo Valdostana c/c11/01/066970		47.055,13
TOTALE DISPONIBILITA LIQUIDA		**115.229,79**
Ratei attivi		35,12
Risconti attivi		361,65
TOTALE RATEI E RISCONTI ATTIVI		**396,77**
TOTALE ATTIVITÀ		**430.013,07**
PASSIVITÀ		
Patrimonio netto		
avanzo patrimoniali		394.460,94
disavanzo patrimoniale		0,00
avanzo dell'esercizio		0,00
disavanzo dell'esercizio		84.557,85
TOTALE PATRIMONIO NETTO		**309.903,09**
Fondi per rischi ed oneri		0,00
Fondi previdenza integrativa e simili		0,00
Altri fondi		0,00
Trattamento di fine rapporto		29.122,35
TOTALE TRATTAMENTO FINE RAPPORTO		**29.122,35**
Debiti		
Debiti verso banche		0,00
Debiti verso altri finanziatori		0,00
Debiti verso fornitori		46.764,61
Debiti verso fornitori/fatture da ricevere		3.402,28
Debiti rappresentati da titoli di credito		0,00
Debiti verso imprese partecipate		0,00
Debiti v/so erario		1.192,83
Debiti verso istituti di previdenza e di sicurezza sociale		1.451,00
Debiti verso dipendenti		1.971,69
Altri debiti		34.000,00
TOTALE DEBITI		**88.782,41**
Ratei passivi e risconti passivi		
Ratei passivi		2.205,22
TOTALE RATEI E RISCONTI		**2.205,22**
TOTALE PASSIVITÀ		**514.570,92**
Conti d'ordine		
Beni mobili ed immobili fiduciariamente presso terzi		0,00
Beni di terzi		0,00
Contributi da ricevere in attesa espletamento controlli autorità pubbl.		0,00
Fidejussione a/da terzi		0,00
Avalli a/da terzi		0,00
Fidejussioni a/da imprese partecipate		0,00
Avalli a/da imprese partecipate		0,00
Garanzie a/da terzi		0,00

CONTO ECONOMICO AL 31 DICEMBRE 2006

A) PROVENTI GESTIONE CARATTERISTICA		
1) Quote associative annuali	EURO	46.133,00
2) Contributi Stato:		
a) rimborso spese elettorali elezioni Regionali 2003		50.961,88
rimborso spese elettorali elezioni Politiche 2006		69.399,94
interessi maturati		1.048,58
3) Contributi provenienti dall'estero		
a) da partiti o movimenti politici esteri o internazionali		0,00
b) da altri soggetti esteri		0,00
4) Altre contribuzioni		
a) Contributi da persone fisiche		173.408,64
b) Contibuti da persone giuridiche		0,00
c) Contributo spese Campagna elettorale Mov. Stella Alpina		59.346,95
5) Proventi da attività editoriali, manifestazioni, altre attività		0,00
Totale Proventi Gestione Caratteristica		**400.298,99**
B) ONERI GESTIONE CARATTERISTICA		
1) Per acquisti di beni (incluse rimanenze)		
Materiale di pulizia		0,00
Gas per riscaldamento		4.295,42
Cancelleria		5.565,54
Materiale pubblicitario		408,00
Spese per campagna elettorale		110.116,15
Spese propaganda		0,00
Spese 60ème		8.749,00
Spese Concours d'Idées		9.344,20
Spese postali elezioni politiche		8.577,75
Spese Congresso annuale		11.895,22
Altro materiale		14.180,52
Totale		**173.131,80**
2) Per servizi		
Energia elettrica		3.068,97
Servizi di vigilanza		446,12
Telefoniche		2.446,36
Postali e telegrafiche		8.867,35
Assicurazioni		361,66
Legali e consulenze		5.893,56
Servizi di pulizia		3.334,80
Trasporti - Viaggi - Soggiorni		5.975,44
Acque		57,47
Pubblicazione giornali		108.360,00
Manutenzioni e riparazioni		1.638,00
Servizi tecnici		5.042,33
Smaltimento rifiuti		1.327,83
Servizi pubblicitari		19.202,40
Servizi Internet		6.168,00
Totale		**172.190,29**
3) Godimento di beni di terzi		
Affitti e locazioni		31.859,38
Totale		**31.859,38**
4) Per il personale:		
a) stipendi		37.251,88
b) oneri sociali		10.991,22
c) trattamento di fine rapporto		2.536,79
d) trattamento di quiescenza e simili		
altri costi		40,49
Totale		**50.820,38**
5) Ammortamento e svalutazioni		
Ammortamento macchine elettroniche		880,09
Ammortamento mobili e arredi		4.609,63
Ammortamento automezzi		1.342,78
Ammortamento costi pluriennali		26.905,85
Totale		**33.738,35**
6) Accantonamento per rischi		0,00
7) Altri accantonamenti		0,00
8) Oneri diversi di gestione		
Imposte e tasse		1.935,97
Valori bollati		383,80
Oneri bancari		594,26
Arrotondamento passivi		18,00
Totale		**2.932,03**
9) Contributi ad associazioni		
Sezioni UV		1.800,00
Jeunesse Valdôtaine		8.000,00
Entraide des Femmes Valdôtaines		2.500,00
Alliance Libre Européenne		2.000,00
Movimento Stella Alpina		34.000,00
Totale		**48.300,00**
Totale Oneri Gestione caratteristica		**512.972,23**
Risultato economico della gestione caratteristica (A-B)		- 112.673,24
C) Proventi e oneri finanziari		
1) Proventi da partecipazioni		0,00
2) Altri proventi finanziari		25.201,28
3) Interessi e altri oneri finanziari		71,59
4) Interessi passivi		- 6,80
5) Interessi attivi		1.352,82
Totale proventi e oneri finanziari		**26.618,89**
D) Rettifiche di valore di attività finanziarie		
1) Rivalutazioni		
a) di partecipazioni		0,00
b) di immobilizzazioni finanziarie		0,00
c) di titoli non iscritti nelle immobilizzazioni		0,00
2) Svalutazioni		
a) di partecipazioni		0,00
b) di immobilizzazioni finanziarie		0,00
c) di titoli non iscritti nelle immobilizzazioni		0,00
Totale rettifiche di valore di attività finanziarie		0,00
E) Proventi e oneri straordinari		
1) Proventi e oneri straordinari		0,00
2) Oneri; minusvalenze da alienazioni varie		0,00
3) Rimanenze finali cancelleria e pubblicazioni		180,00
4) sopravvenienze attive		1.316,50
5) sopravvenienze passive		
Totale delle partite straordinarie		**1.496,50**
Disavanzo (A-B+C+D+E)		**- 84.557,85**

Bilan financier 2006 de l'Union Valdôtaine

Relazione

Allegato B

1) L'attività del Movimento Union Valdôtaine è svolta e coordinata dalla sede centrale di Aosta e delle sedi periferiche di Châtillon, Verrès, Pont-Saint-Martin e Morgex. Al Movimento fanno capo 75 sezioni. Nell'anno 2006, le elezioni politiche svoltesi il 9 e 10 aprile, ed il Congresso Straordinario, che ha avuto luogo il 16, 17 e 18 giugno, hanno inciso in modo rilevante sull'attività del Movimento impegnando risorse umane ed economiche. Per il Congresso sono stati spesi Euro 11.895,22.
Al fine di rendere più efficace la campagna di adesione all'UV è stato indetto un concorso d'idee per la realizzazione di manifesti pubblicitari.
Il gruppo giovanile ha proseguito l'attività di pubblicazione del giornalino trimestrale ed ha organizzato un convegno sul tema « La langue française en Vallée d'Aoste ».
L'attività del gruppo femminile è stata caratterizzata dall'organizzazione di un progetto di formazione Donne in viticoltura, tenuto i rapporti con le istituzioni europee di Strasburgo per le Pari Opportunità in preparazione all'anno europeo delle pari opportunità.
Nel corso del 2006 sono terminati i lavori di ristrutturazione della sede Centrale di Aosta.
2) Le spese sostenute per le elezioni politiche ammontano ad Euro 118.693,90 (di cui Euro 110.116,54 spese elettorali e Euro 8.577,75 per spese postali relative alle elezioni politiche), come da allegato redatto in conformità all'art.11 Legge 12/10/1993 n. 515. Il movimento ha ricevuto per le elezioni regionali un rimborso dallo Stato pari a Euro 50.961,88. I contributi ricevuti dal Movimento, quale rimborso per le spese elettorali delle elezioni politiche 2006 dal Senato, ammontano a Euro 69.387,64 di cui Euro 34.000,00 sono di competenza del Movimento Stella Alpina come da accordi elettorali. Sono inoltre pervenuti Euro 1.048,58 a titolo di interessi maturati su contributi pregressi.
3) Le attività giovanili e femminili sono svolte in modo autonomo dalla Jeunesse Valdôtaine e dall'Entraide des Femmes Valdôtaines a cui il Movimento concede annualmente un contributo rispettivamente di Euro 8.000,00 e di Euro 2.500,00. Sono stati inoltre concessi contributi alle sezioni per Euro 1.800,00 ed Euro 2.000,00 all'Alliance Libre Eropéenne.
4) L'Union Valdôtaine non possiede né direttamente né tramite interposta persona o società fiduciarie partecipazioni in società editrici di giornali e periodici, neppure per il tramite di società fiduciarie o per interposta persona partecipazioni in imprese.
5) Nel 2006 il movimento ha ricevuto delle libere contribuzioni (art. 4 legge 18 novembre 1981 n. 659).
6) Non si hanno segnalazioni da fare successivamente alla chiusura dell'esercizio, fino alla data odierna.

Aosta, lì 18 giugno 2007

Il legale rappresentante
Guido CESAL

Allegato C

Nota integrativa

Il bilancio d'esercizio chiuso al 31/12/2006 con un disavanzo d'esercizio di Euro 84.557,85 di cui la presente nota integrativa costituisce parte integrante ai sensi e per gli effetti dell'art. 8 della legge 2 gennaio 1997 n° 2, corrisponde alle risultanze delle scritture contabili. La valutazione delle voci è stata fatta nel pieno rispetto del principio della prudenza e nella prospettiva della continuazione dell'attività; non sono inoltre stati contabilizzati utili non realizzati alla chiusura dell'esercizio e si è tenuto conto dei proventi e degli oneri di competenza dell'esercizio anche se non ancora incassati o pagati alla chiusura dello stesso.
Immobilizzazioni immateriali: la proprietà della testata del giornale «Le Peuple Valdôtain» è stata iscritta al valore simbolico di 0,1 centesimi, poiché i costi sostenuti risalenti alla sua registrazione e deposito presso il Tribunale di Aosta il 24/05/1954 sono completamente ammortizzati. Sono stati iscritti lavori di ristrutturazione dell'immobile in locazione per Euro 242.152,68 sede del Movimento. Tali importi sono stati ammortizzati nell'anno Euro 26.905,85. Il fondo ammortamento relativo ha raggiunto la consistenza di Euro 53.811,70. Le immobilizzazioni materiali, sono iscritte al valore d'acquisto comprensivo d'eventuali costi accessori e sulle stesse non sono intervenute né rivalutazioni né svalutazioni. Gli ammortamenti dei vari gruppi sono calcolati a quote costanti sulla base d'aliquote ritenute rappresentative della vita utile stimata ai cespiti che trovano riferimento:
mobili e arredi 7,5%;
macchine elettroniche 10%;
automezzi 20%;
costi pluriennali 1/9.
Le immobilizzazioni materiali hanno subito nel corso dell'esercizio la seguente movimentazione:

Mobili e arredi:

costo storico	EURO	50.513,05
– ammortamenti esercizi precedenti	EURO	17.781,84
valore inizio esercizio	EURO	32.731,21
+ acquisti dell'esercizio	EURO	6.948,00
– ammortamenti dell'esercizio	EURO	4.609,63
	EURO	35.069,58

Macchine elettroniche

costo storico	EURO	27.064,52
– ammortamenti esercizi precedenti	EURO	12.468,03
valore inizio esercizio	EURO	14.596,49
+ acquisti dell'esercizio	EURO	
– ammortamenti dell'esercizio	EURO	- 880,09
	EURO	13.716,40

Automezzi

– automezzi	EURO	6.713,94
– ammortamento esercizi precedenti	EURO	4.699,73
– valore inizio esercizio	EURO	2.014,21
– ammortamenti dell'esercizio	EURO	1.342,78
	EURO	671,43

Le rimanenze finali di cancelleria ammontano a Euro 180,00, hanno subito un decremento di Euro 120,00 rispetto all'esercizio precedente.
L'Union Valdôtaine non possiede né direttamente né tramite interposta persona o società fiduciarie partecipazioni in società editrici di giornali e periodici ne in altre società.
La cassa ammonta a Euro 2.027,88.
I depositi bancari presso l'UnicreditBanca ammontano a Euro 5.599,42 sul conto corrente n. 000000573432, presso la Banca di Credito Cooperativo Valdostana a Euro 60.547,36 sul conto n. 05/01/00211; a Euro 47.055,13 sul conto 11/01/66970.
I titoli ammontano a Euro 27.000,00 e si riferiscono al valore d'acquisto di B.T.P. di Euro 7.000,00 con scadenza il 15/10/2007, e di Euro 20.000,00 con scadenza in aprile 2010.
I risconti attivi pari ad Euro 361,65 sono relativi a due polizze assicurative per Euro 181,77 ed a spese telefoniche per Euro 179,88. I ratei attivi di Euro 35,12 si riferiscono premi Inail, pagati in eccesso.
Il trattamento di fine rapporto ammonta a Euro 24.227,98 e risulta avere subito la seguente movimentazione:

consistenza al 1/01/2006	EURO	26.585,56
quota accantonata al 31/12/2006	EURO	2.356,79
	EURO	29.122,35

I crediti diversi ammontano ad Euro 48.395,11 e sono costituiti da crediti verso il Movimento Stella Alpina per la differenza al concorso delle spese elettorali di Euro 23.346,95 e da crediti verso la Nouvelle Editrice per l'utilizzo della testata giornalistica e rimborso spese per un totale di Euro 25.068,16. I crediti verso erario ammontano ad €1.013,00 e corrispondono a maggiori acconti Irap versati nel 2006.
I debiti verso fornitori ammontano a Euro 46.764,61, di cui l'importo più rilevante è rappresentato dalla Nouvelle Editrice le Peuple per Euro 42.360,00. I debiti verso fornitori per fatture da ricevere ammontano a Euro 3.402,28. Tutti i debiti hanno scadenza a dodici mesi. I ratei passivi ammontano a Euro 2.205,22 e gli importi si riferiscono a retribuzioni maturate Euro 983,00, contributi maturati Euro 228,00, ad energia elettrica Euro 253,49, gas per riscaldamento Euro 729,57 a telefoniche Euro 11,16.
Il patrimonio netto ammonta ad Euro 309.903,09 per effetto degli utili dei precedenti esercizi e del disavanzo dell'esercizio 2006.
Non risultano impegni o garanzie ricevuti o concessi a favore di terzi.
I debiti v/Inps corrispondono ai contributi di dicembre versati a gennaio ed ammontano ad Euro 1.451,00, verso erario per le ritenute fiscali ad Euro 1.192,83.
I debiti v/dipendenti per le retribuzioni di dicembre corrisposte a gennaio ammontano ad Euro 1.971,69.
I debiti verso il Movimento Stella Alpina quale quota parte del contributo ricevuto dal Senato ammontano ad Euro 34.000,00.
Al 31/12/2006 il movimento aveva alle proprie dipendenze 1 impiegata e 1 collaboratore con contratto di progetto a termine.
I costi e i ricavi sono dettagliatamente esposti nel conto economico.
Annualmente sono destinate delle quote volte ad accrescere la partecipazione delle donne e dei giovani alla politica. La cifra annualmente stanziata è pari ad Euro 10.500,00. di cui Euro 2.500,00 all'Entraide des Femmes ed Euro 8.000,00 alla Jeunesse Valdôtaine.

Aosta, lì 18 giugno 2007

Il legale rappresentante

Certificazione del bilancio dell'Union Valdôtaine al 31.12.2006

a cura del Collegio dei Revisori dei Conti

i sottoscritti:
CLAUDIO VIETTI, nato a Aosta il 09 ottobre 1962, e residente in Sarre (AO), Fraz. Clou n.86;

ROBERTO BESENVAL, nato a Aosta il 15 febbraio 1963, e residente in Sarre (AO), Fraz. Lalex n. 18;

LUCIANA CASAGRANDE, nata a Aosta il 13 ottobre 1947 e residente in Roisan (AO), Fraz. Rhins n. 22;

nominati ai sensi dell'art. 34 dello statuto del Movimento dell'Union Valdôtaine, quali Revisori contabili del Movimento Politico Union Valdôtaine:

dichiarano

ai fini della certificazione del Bilancio, di aver verificato le entrate e le uscite del Movimento dell'Union Valdôtaine contabilizzate nell'anno 2006 e la corrispondenza del Bilancio cumulato secondo lo schema della legge 2 gennaio 1997, n. 2 con la contabilità, il tutto alla luce della relazione Gestionale del Presidente Dott. Guido CESAL.

Il Collegio ha accertato la rispondenza della documentazione e dei registri contabili con il Bilancio consuntivo che rispecchia la situazione dei proventi, degli oneri e del disavanzo dell'esercizio ammontante a complessive Euro 84.557,85. Pertanto, per effetto dell'avanzo maturato nei precedenti esercizi, pari a Euro 394.460,94 residua per l'esercizio futuro un Avanzo cumulato di Euro 309.903,09.
Aosta, lì 20 giugno 2007.

Claudio VIETTI
Roberto BESENVAL
Luciana CASAGRANDE

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Approbation du projet de loi n°162

Réalisation d'infrastructures récréatives et sportives

Le Conseil régional a approuvé, au cours de sa séance du mercredi 20 juin, le projet de loi n°162 *« Nouvelles dispositions pour la réalisation d'infrastructures récréatives et sportives d'intérêt régional. Modification de lois régionales en matières de tourisme et transports »* avec 20 voix favorables et 6 abstentions (Arcobaleno Vallée d'Aoste, La Casa delle Libertà, DS-Gauche valdôtaine et Per il Partito Democratico in Valle d'Aosta).
Ce sont les Conseillers Dario Comé et Renato Praduroux, respectivement Président de la V^ème Commission permanente *Services sociaux* et de la IV^ème Commission permanente *Essor économique* qui ont présenté ce projet de loi.

Le projet de loi régionale n°162 exprime clairement de par son titre la volonté de s'arrêter sur divers secteurs qui concernent les infrastructures sportives et est aussi attentif aux autres secteurs en modifiant quelques lois en matière de tourisme et de transports.
Le projet de loi est donc, par souci de clarté, divisé en 3 chapitres : 9 articles dans le premier, 3 dans le deuxième et 2 dans le troisième.
Le chapitre I se concentre exclusivement sur les infrastructures récréatives et sportives d'intérêt régional. Notre Région, au cours de ces vingt dernières années, a créé des conditions législatives telles qu'elle a permis aux communes de la Vallée de programmer et de réaliser un système d'infrastructures sportives diversifiées, sur base des exigences sociales et territoriales et/ou pour augmenter et développer l'offre touristique de la Région et des simples localités. Maintenant -suite à l'entrée en vigueur de la réforme sur la finance locale, avec laquelle de plus importants financements sont transférés aux communes, mais dans le même temps quelques lois de secteur ont été abrogées et par effet de la seule loi n°45 de 1986, même si modifiée, ne répond pas suffisamment à la nécessité du territoire-, il est évident qu'une nouvelle loi apparaît comme nécessaire et urgente, qui permette à l'Administration régionale d'intervenir en fixant les modalités pour la réalisation, l'agrandissement et l'équipement des infrastructures sportives d'intérêt régional nécessaires pour permettre la pratique d'une ou plusieurs activités sportives ou récréatives. La définition des infrastructures d'intérêt régional sera classée par le Gouvernement régional sur la base de critères et de paramètres qui prennent en considération des aspects à caractère technique, sportif, social, économique, financier et, très important, l'aspect de gestion.
Pour la réalisation des infrastructures, le projet de loi prévoit que celles-ci puissent être réalisées directement par la Région ou par l'organisme local proposant, ayant préalablement transféré les ressources nécessaires. Il est également prévu, en particulier à l'alinéa 3 de l'article 4, l'appui régional dans les dépenses de manutention extraordinaire des infrastructures sportives. L'article 5 met l'accent de manière spécifique sur les terrains de golf. Il établit en effet la concession aux gérants des terrains de contributions aux dépenses relatives à la remise en fonction, à réaliser au début de la saison, et à la manutention extraordinaire des terrains.
Lorsque la loi n°162 entrera en vigueur, il sera nécessaire d'abroger les quatre lois actuelles qui réglementent le secteur.
Le chapitre II modifie des lois de divers secteurs se rapportant à la pratique du sport et du temps libre.
L'article 10 modifie l'article 5 de la loi régionale n°32 de 2001 (Financements régionaux pour le service de secours sur les pistes de ski alpin), une modification rendue nécessaire suite aux saisons hivernales caractérisées par un enneigement toujours plus faible.
L'article 11 modifie la loi n°4 de 2002 (Interventions pour le développement de l'alpinisme et des excursions et réglementation de la profession de gérant de refuge alpin) en permettant de financer les dépenses réalisées pour les interventions sur les refuges même si effectuées après la présentation de la demande s'y rapportant.
La commission, en analysant le projet de loi proposé par le Gouvernement a décidé d'abroger l'article 12 car elle a considéré qu'il était opportun de revoir la définition de dortoir dans un contexte plus large et en en discutant avec les structures extra-hôtelières comme prévu par la loi n°11 de 1996.
Le nouvel article 12 prolonge d'une année, à partir du 31 décembre 2007, la possibilité de renvoyer l'échéance de vie technique des remonte-pentes.
Le troisième et dernier chapitre est composé de deux articles relatifs aux dispositions financières et à la déclaration d'urgence.

Respect des Droits de l'Homme et de la Femme

Le Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron, s'est exprimé sur la situation de la Député afghane Joya Malalai.
« Aujourd'hui, cela fait un mois que le Parlement afghan a pris la décision de suspendre pour trois ans du Parlement la jeune Député Joya Malalai, Femme de l'Année 2004.
Outre à la suspension, décrétée à large majorité, le Parlement a ordonné à la Cour Suprême d'ouvrir une enquête sur la Député. La justification est un commentaire de Joya Malalai qui avait dit dans une interview que le Parlement afghan était pire qu'une étable dont les membres sont les criminels et les ennemis du peuple afghan.
J'ai considéré qu'il était de mon devoir, en tant que Président d'un Conseil qui organise depuis dix ans le 'Prix International La Femme de l'Année' de rapporter cette situation afin d'exprimer notre solidarité à la Député que nous avons eu l'occasion de connaître et apprécier plusieurs fois au cours de ces années. Il s'agit de mettre en évidence une situation grave pour elle et toutes les femmes qui sont en train de lutter contre les Talibans pour garantir la défense des Droits de l'Homme et de la Femme.
Dès son élection au Parlement, Joya Malalai a subi quatre attentats et diverses menaces de mort et d'intimidation et sa suspension est seulement la dernière prise de position de ceux qu'elle appelle 'Les Seigneurs de la guerre'. On lui a de plus limité la possibilité de se déplacer dans son pays, ce qui l'empêche de sortir de l'Afghanistan, avec de possibles conséquences graves sur sa personne. J'espère que cette Assemblée exprimera son soutien et sa solidarité envers Joya Malalai à travers un document qui puisse de quelque façon soutenir sa situation, en rappelant une fois de plus la défense des Droits de l'Homme ».
La Conseillère Adriana Viérin a également pris la parole à ce sujet :
« Cette femme est un exemple de courage et d'inspiration. La grande majorité de son peuple la soutient et lui exprime sa pleine solidarité. A nous de lui exprimer de tout cœur notre solidarité et notre soutien, comme tant d'autres institutions l'ont déjà fait et le font aujourd'hui dans un nombre très important de pays afin qu'elle ne se sente pas seule dans son combat ».

La député afghane Joya Malalai

Le Conseil régional adopte une résolution

Au cours de sa séance du jeudi 21 juin 2007, le Conseil régional a approuvé à l'unanimité une résolution concernant la suspension de la jeune député afghane Joya Malalai du Parlement afghan pour une durée de trois années.

Voici le texte :

AYANT APPRIS
que la député afghane Joya Malalai, le mois dernier, a été suspendue pour une durée de 3 ans du Parlement afghan parce qu'elle a encore une fois exprimé de dures critiques à l'égard des Seigneurs de la guerre, qui siègent au Parlement afghans ;
PENSANT
que c'est une prérogative de tout élu dans les assemblées législatives d'exprimer, en liberté et sécurité, ses propres opinions dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
RAPPELANT
que la jeune députée a été primée en 2004 « Femmes de l'Année » dans le cadre du prix créer par le Conseil régional, justement en considération de son courage et de sa détermination démontrés en dénonçant les crimes des Seigneurs de la guerre, dans un pays ou personne n'avait osé autant ;

LE CONSEIL RÉGIONAL

EXPRIME
sa forte préoccupation pour la sécurité de la jeune député et sa solidarité à l'égard de la député afghane qui a été à plusieurs reprises hôte des institutions de notre vallée, ainsi que membre du jury du Prix « Femme de l'Année » ;
CONSIDÈRE
contraire à toute règle démocratique l'acte d'expulsion d'un élu par le peuple des Assemblées parlementaires, pour avoir simplement exprimé ses opinions ;
DEMANDE
au Président du Conseil et au Président de la Région de se faire porte-parole auprès du Gouvernement italien dans le but d'agir auprès du Gouvernement afghan afin de garantir la sécurité de la député Joya Malalai et de faire en sorte qu'elle puisse poursuivre rapidement son rôle institutionnel ;
INVITE
les Parlementaires de la Vallée d'Aoste de solliciter une action des Présidents de la Chambre et du Sénat envers le Président du Parlement afghan, pour que soient respectés les droits de chaque élu dans les assemblées législatives et que soit assurée à la député Joya Malalai la possibilité de rentrer au Parlement et de pouvoir travailler en sécurité, sans devoir subir d'ultérieures représailles.

L'activité des Commissions

Vendredi 29 juin 2007 – III^ème Commission permanente *Aménagement du Territoire*
auditions du professeur Giuseppe Genon, de l'ingénieur Luciano Ziviani et de madame Ines Mancuso concernant le document « Etude comparative entre les systèmes de traitement et de recyclage des déchets en Vallée d'Aoste ».

Jeudi 28 juin 2007 – II^ème Commission permanente *Affaires générales*
acte administratif présenté en date du 13 juin 2007 concernant « Paramétrages des critères d'évaluation, aux termes de l'article 22 de la loi régionale n°45 du 23 octobre 1995 et modifications successives ».

Mercredi 27 juin 2007 – IV^ème Commission permanente *Essor économique*
auditions des membres du Conseil d'Administration du Casino de la Vallée SpA sur le fonctionnement et sur les perspectives de la Maison de jeux de Saint-Vincent.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Rendez-vous en plein air.
La bonne réussite de la manifestation qui s'est déroulée, à Saint-Oyen, le samedi 16 juin, a certainement satisfait tous ceux qui étaient présents, et surtout les organisateurs, c'est-à-dire les 11 présidents de section de la communauté du Grand Combin! Un très beau soleil (dze penso que lo bon Djeu l'est di notre…) nous a aidés à mieux fêter cette journée! Voir toutes ces personnes bavarder, rire de bon cœur, chanter jeunes et anciens ensemble, en toute sérénité, m'a rempli le cœur de joie et j'ai pensé: *«Le lion a été seulement blessé, tout le monde est là pour l'aider à guérir: c'est à nous unionistes d'y croire!».* Travailler ensemble, les différentes sections, nous permettra de faire beaucoup plus de choses pour le futur, pas seulement les fêtes!
Un grand «merci» à tous ceux qui ont travaillé pour la bonne réussite de la manifestation, merci aux administrateurs locaux et régionaux présents: merci aussi au président de notre mouvement pour sa présence, mais je dois lui faire une petite remarque: les personnes présentes auraient apprécié deux mots de félicitations, d'encouragement ou autre, de la part du chef de notre mouvement! Elles ont été déçues et je t'assure que ce n'est pas seulement «mon opinion»! Chers amis unionistes, retrouvons nous plus souvent dans tous les coins de notre merveilleuse vallée! Nous avons besoin de parler, de nous confronter, de nous rassembler…

Poudzo
Germain Vuillermoz

Vie de nos sections

Assemblée générale d'Aoste-Ville

La Section d'Aoste-Ville a vu la participation d'un bon nombre d'adhérents pour l'assemblée générale, le 18 juin dernier, consacrée à la discussion sur la situation politique régionale et communale. Le président du Mouvement, M. Cesal, le syndic de la Ville d'Aoste, M. Grimod, ainsi que les assesseurs communaux Agostino et Follien étaient également présents.
Une délégation du comité de direction de la section de Saint-Martin avait également été invitée, en réponse de leur invitation lors de leur assemblée la semaine dernière. Il s'agit de resserrer davantage les liens entre les deux sections, ainsi qu'une occasion de dialogue et d'échanges, qui bientôt pourra s'étendre aux autres sections de la ville d'Aoste.
Au cours du débat, introduit par le président de la Section René Favre, sur la situation politique au niveau régional, rendue encore plus délicate par la décision d'organiser les référendums sur le système électoral et l'hôpital, est apparue l'exigence d'une position claire de la part du Mouvement en vue de cette importante échéance du mois de novembre.
En ce qui concerne la ville d'Aoste, le syndic a illustré la situation politique actuelle et dégagé les orientations futures de la Junte communale, surtout en ce qui concerne le volet social, les jeunes et le commerce (avec notamment la création de la commission spéciale). De plus, un plan stratégique de la ville d'Aoste devra permettre de mieux bâtir le futur de notre ville. Enfin les assesseurs Agostino et Follien ont illustré dans le détail leur activité et répondu aux différentes questions sur les problèmes spécifiques.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Gressan

a le chagrin d'annoncer le décès de

Monsieur
Ernesto Anselmo VOYAT
âgé de 69 ans

et présente ses condoléances les plus sincères à sa sœur Orbelina, à son beau-frère Ugo Voyat, vice-président du Mouvement, à ses neveux Iris Hélène et Jean-Paul, ainsi qu'à tous ses parents.

FALEGNAMERIA
PAGANI & C. s.n.c.
Azienda certificata con sistema di qualità UNI EN ISO 9001/00
Certificato SOA n° 0321

PRODUZIONE MANUFATTI IN LEGNO
SERRAMENTI IN LEGNO E PVC - PORTE INTERNE - PORTONI
PORTE TAGLIAFUOCO - ARREDAMENTI - ARREDO URBANO - PAVIMENTI
LEGNAMI - PERLINAGGI - SCALE - BALCONATE - RECINZIONI IMPREGNATE
MUSUMECI S.P.A.
11010 AYMAVILLES (AO) - Fraz. des Moulins, 26 - Tel. 0165.902122 (3 linee r.a.) - Fax 0165.902228
fal.pagani@tin.it - www.paganisnc.it - www.paginegialle.it/falpagani

Le prix de la démocratie

Joseph Rivolin

Combien coûte la démocratie ? Autrement dit : combien sommes-nous disposés à payer pour conserver la liberté de choisir nous-mêmes nos gouvernants ?
Le « coût de la politique », que je préfère appeler plutôt « le prix de la démocratie » est un sujet d'actualité, auquel le vice-président Claudio Brédy s'est récemment rapporté, dans les pages de ce même journal, suivi de près du président Cesal. Comme l'a écrit à juste titre ce dernier, c'est également un sujet qui se prête à faire de la démagogie facile : c'est pourquoi il faut bien préciser à quoi on se rapporte exactement quand on en parle, pour éviter de passer de la politique à la « piolitique » (c'est-à-dire aux propos «da piola»).
On doit distinguer avant tout les différents domaines du «prix de la liberté de choix»: les coûts de l'activité des partis et mouvements qui se présentent au jugement des électeurs, celui des votations (la «machine électorale» qui permet l'expression du vote), celui du fonctionnement des institutions et celui de l'activité administrative. Autrement on risque de faire de grosses confusions et de tomber dans le «qualunquismo», en mêlant les chèvres et les choux comme l'ont fait les auteurs du livre «La Casta»: une enquête journalistique qui a le mérite de faire connaître les scandaleux gaspillages liés aux privilèges de la «caste» des politiciens, mais qui confond ces quatre niveaux et qui pèche d'une certaine superficialité, en tombant parfois dans l'erreur. Par exemple, les auteurs de ce livre citent le cas d'une loi «spudorata» qui aurait été approuvée «per risolvere un problemino della Svp». «I responsabili del partito altoatesino alleato dell'Unione, expliquent-ils, si erano dimenticati di presentare nei tempi stabiliti la domanda per avere i rimborsi elettorali». Ils auraient ainsi perdu les financements si l'«Unione» n'était pas intervenue avec une disposition «a sanatoria» prévoyant la prorogation rétroactive des délais «in modo da consentire anche ai partiti e ai movimenti politici dichiarati decaduti dai rimborsi di beneficiare dei medesimi»: une loi qui a été effectivement approuvée par la majorité gouvernementale, mais dont le bénéficiaire, contrairement à ce qu'affirment les auteurs, n'est pas la Sudtiroler Volkspartei, mais le mouvement du «coq» de Nicco et Perrin.
Au-delà des erreurs et des imprécisions, il y a dans ce livre des appréciations fort discutables sur les disponibilités financière des Régions et Provinces autonomes, qui sont mises à côté d'exemples scandaleux de gaspillages de l'argent public, comme si c'était la même chose: ce qui en dit long sur les préjugés des auteurs et sur la facilité de faire de la démagogie gratuite.
Si on veut faire un discours sérieux, il faut donc éviter de faire «d'ogni erba un fascio», connaître et analyser avec attention les faits et comparer l'engagement financier requis aux contribuables avec l'engagement des responsables politiques aux différents niveaux, dans une optique de pondération entre coûts et bénéfices. La critique destructive tous azimuts risque de déboucher dans la délégitimation du système démocratique en tant que tel et dans la formation d'un «Fascio» d'un autre type, que nos pères ont malheureusement connu et dont il n'est pas souhaitable de répéter l'expérience.

(1 - à suivre)

La section de l'Union Valdôtaine de Perloz
organise un
Rendez-vous Alpin
au hameau Pessé
Dimanche 8 juillet

Programme
12h: Rendez-vous et vin d'honneur
12h30: Déjeuner (adultes 15 euros
enfants jusqu'à 10 ans: 8 euros tout compris)
Après-midi en gaieté avec Marco et ses compagnons

Pour les réservations des places, qui devront parvenir jusqu'au jeudi 5 juillet, s'adresser à:
Ezio Chenuil tél.: 348 80 24 448; Maurizio Rolland tél.: 340 86 66 646
Siège de Pont-Saint-Martin tél.: 0125 80 73 93 - 320 6649160

La section de l'Union Valdôtaine de Chambave
organise
La Fête d'été à Verthuy
Dimanche 8 juillet

Programme
11h30: Apéritif; - 12h30: Déjeuner au prix de 15 euros
(réduction pour les enfants jusqu'à 9 ans)

Pour les réservations s'adresser, jusqu'au mardi 3 juillet, à :
Paolo Crétier tél.: 347 14 70 024 ; Eralda Bancod tél.: 339 10 30 243 ;
Anna Verthuy tél.: 0166 46 414.

La fête se déroulera aussi en cas de mauvais temps

Santé et assistance sociale

Elaboration du « Plan de zone en Vallée d'Aoste »

La première «Conférence des Syndics» s'est tenue, le 28 juin dernier, au Palais régional et a lancé le parcours de réalisation du «Plan de zone en Vallée d'Aoste». La réunion, à laquelle ont été invités tous les syndics des communes valdôtaines, a été présidée par le président de la Région Luciano Caveri avec la participation de l'assesseur à la Santé Antonio Fosson et du Président du Conseil Permanent des Organismes Locaux, Diego Empereur. Le Plan de zone est la traduction, par le biais d'actions concrètes, des dispositions contenues dans le Plan pour la santé et le bien-être social 2006-2008 et peut être considéré comme un plan de réglementations des services sociaux, socio-sanitaires, et pour tous les services et les interventions adressés à la personne et à la famille. L'implication directe des administrateurs locaux répond à l'une des conditions à propos desquelles on est en train de construire le futur Plan de zone, c'est-à-dire la participation des communautés locales comme moyen pour une meilleure lecture et connaissance des besoins sociaux et socio-sanitaires du territoire et des ressources opérationnelles et financières mises à disposition. Lors des réunions préparatoires de ces derniers mois, les administrateurs locaux se sont confrontés sur la définition du domaine territorial du plan de zone, sur la possibilité d'un partage en sous-domaines et sur la nécessité d'identifier une Commune, chef de file, du projet.
Durant la conférence, les syndics ont indiqué les modalités opérationnelles pour donner des contenues au développement du Plan de zone. Ce plan, en plus d'être un instrument technique de programmation, est aussi une occasion privilégiée pour créer une synergie entre l'Administration régionale, les Organismes locaux, l'USL et le tertiaire, un espace ouvert à l'apport des différentes communautés locales, en valorisant le rôle d'autonomie, unie à la solidarité et à la subsidiarité, que chaque réalité locale sera capable d'exprimer à travers les choix concrets opérationnels, de programmation, de gestion et d'organisation.

LE CALEPIN

par Lucien Caveri www.caveri.it

Le monde est un ensemble de variétés extraordinaires et de multiples différences. Il faudrait avoir le temps et l'argent pour le parcourir d'un bout à l'autre! Voilà pourquoi j'estime que cette bénite Planète doit être défendue et sauvegardée et que l'Humanité doit avoir pour ce faire une grande responsabilité. Humanité qui vit aujourd'hui, dans la profonde différence de ressources à disposition de chacun et l'inéquitable distribution de la démocratie, l'un des drames qui empêche un développement équitable et harmonieux.
Nous devons y réfléchir tous les jours, en regardant aux générations futures et aux responsabilités du présent, pour tout ce que – dans le bien et dans le mal – nous leur léguerons. Il est donc fort utile que l'héritage ne soit pas un désastre!
La grande dimension, la politique planétaire et la vision mondiale sont importantes mais elles n'ont pas l'exclusivité.
Sans quoi nous serions à la merci des grands Etats, des tentaculaires accords internationaux, des grands intérêts des multinationales.
Voilà pourquoi, quoique petits face aux dimensions gigantesques, nous devons faire entendre notre voix et la faire retentir, si possible, au-delà de notre taille minuscule.
C'est ce que nous sommes qui vaut: nos traits distinctifs et particuliers, notre désir de faire et d'être reconnus, tout en étant conscient de notre petite échelle, là où nous pouvons dire la nôtre.
Pour cette raison j'ai fortement voulu un accord avec la FAO, l'organisation internationale ayant son siège à Rome, avec laquelle j'ai commencé à travailler en 2002 à l'occasion de l'Année internationale des montagnes.
En reprenant notre action positive en matière de coopération décentralisée dans différents Pays tels que le Népal, l'Equateur ou le Tibet, le pilier de cette entente réside dans l'idée de travailler en faveur des territoires de montagne du monde entier.
Le texte de l'accord le rappelle: «Dans la Région autonome Vallée d'Aoste, avec un territoire de montagne à 100%, la population a acquis une remarquable expérience et connaissance en matière de promotion du développement dans le respect de l'environnement fragile de la montagne». En citant aussi l'expérience du passé: «La Région autonome Vallée d'Aoste a été non seulement concernée dans les célébrations de l'Année internationale des montagnes en 2002, mais elle a joué un rôle moteur au niveau international en représentant un modèle pour les autres pays».
Et encore: «La Région autonome Vallée d'Aoste encourage une série d'activités visant l'information et la sensibilisation sur la question de l'importance des montagnes pour l'équilibre de l'écosystème mondial ainsi que pour la promotion du développement des montagnes dans le monde.
Tout particulièrement, la Région a toujours célébré la Journée internationale de la Montagne en organisant des événements publics de haut niveau.»
D'autres précisions figurent dans l'accord: «La Région autonome Vallée d'Aoste participe aussi aux activités organisées par la Convention des Alpes en tant que régions chef de file du groupe italien de la *Conférence Etat-Régions de l'Arc alpin* et, dans le cadre italien et européen, elle joue un rôle important dans la promotion du développement des montagnes en orientant l'attention politique vers les nécessités de l'environnement et des communautés montagnardes.»
D'ici le choix de l'accord-cadre: «La Région autonome Vallée d'Aoste et la FAO, sous l'impulsion d'idéaux communs, désirent entreprendre et développer un rapport de collaboration dans le cadre des principes de la coopération décentralisée avec l'objectif de réaliser des initiatives destinées au développement durable notamment dans les zones de montagne, afin de promouvoir la sécurité alimentaire, déraciner la pauvreté et la marginalisation sociale, assurer le développement économique et la promotion de lois et de politiques spécifiques aux aires de montagne. »
Ce pont avec la FAO, si nous serons en mesure de le garder en vie, peut représenter une belle opportunité pour la visibilité internationale de la Vallée d'Aoste.